Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 040-214002727-20261006-2026_10_06_D01-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
MAIRIE DE
SAINT MARTIN DE HINX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, LARD, , BRAYELLE, JOLIBERT, GARAT JM., LAVO, MAISONNAVE, GUIOSE, CARCEL, LIOT, VERGEZ, FRAMPIER, VAN PEVENAGE, POMMIERS, LASSERRE, , DE BARROS

Étaient absents excusés : Mmes et MM. GIBARU (pouvoir à LARD), SUDRET (pouvoir à CARCEL), GARAT E. (pouvoir à Brayelle)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 02/10/2026
Date d'affichage : 02/10/2026
Secrétaire de séance : Mme DE BARROS Maylis

Délibération n° 2026_10_06_D01

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'organigramme hiérarchique de la commune. Il rappelle que cet organigramme est un outil essentiel au fonctionnement de toute structure. Il permet le positionnement des services et les relations hiérarchiques et/ou transversales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion des Landes en date du 21 septembre 2026 qui a émis les avis suivants sur ce dossier :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 040-214002727-20261006-2026_10_06_D01-DE

- Collège des représentants du personnel : avis favorable,
- Collège des représentants de l'administration : avis favorable,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme hiérarchique au fonctionnement de la collectivité,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE à 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- De valider la mise en œuvre du nouvel organigramme hiérarchique de la Commune, comme joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr , à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST MARTIN DE HINX

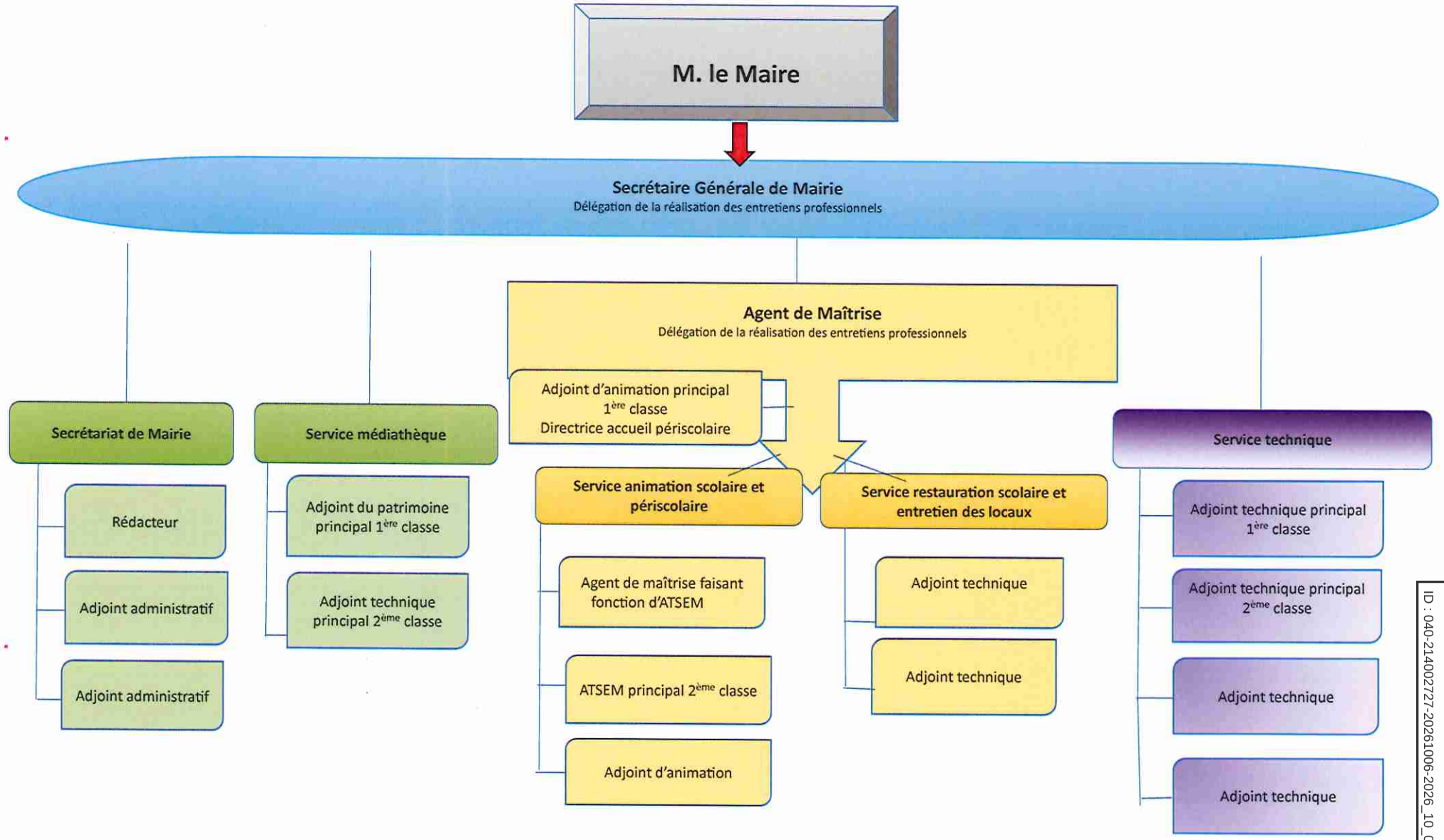
Alexandre LAPEGUE,

la secrétaire de séance,

MAIRIE DE ST MARTIN DE HINX
LANDES

Maylis DE BARROS.

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX
ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 040-214002727-20261006-2026_10_06_D01-DE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 040-214002727-20261006-2026_10_06_D01-DE